

## Pour un système électoral juste et équitable

Jean-Pierre Charbonneau et Françoise David

Numéro 808, mai-juin 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93361ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charbonneau, J.-P. & David, F. (2020). Pour un système électoral juste et équitable. *Relations*, (808), 6-7.

## POUR UN SYSTÈME ÉLECTORAL JUSTE ET ÉQUITABLE

*Une réflexion sur la réforme du mode de scrutin au Québec est de mise alors que le rapport de la commission parlementaire sur le sujet est attendu.*

**Jean-Pierre Charbonneau et Françoise David**

Les auteurs sont respectivement président et vice-présidente du Mouvement démocratie nouvelle

Le dépôt par le gouvernement Legault, le 25 septembre dernier, du projet de loi établissant un nouveau mode de scrutin (PL39) revêt un caractère historique puisque c'est seulement la deuxième fois, depuis mars 1922, que ce sujet fondamental fait l'objet d'une intervention à l'Assemblée nationale. Le PL39 est le fruit d'une longue lutte citoyenne dirigée par le Mouvement démocratie nouvelle, créé il y a 20 ans. Ce militantisme a conduit à un dialogue intensif avec tous les partis et a débouché sur une entente transpartisanne – signée une première fois en décembre 2016, puis confirmée en mai 2018 – ainsi qu'à un engagement électoral de modifier le mode de scrutin par trois des quatre partis représentés à l'Assemblée nationale: la Coalition avenir Québec, Québec solidaire et le Parti québécois (PQ). Rappelons pour mémoire qu'un engagement identique avait été pris, lors de l'élection générale de 2003, par le PQ, le Parti libéral et l'Action

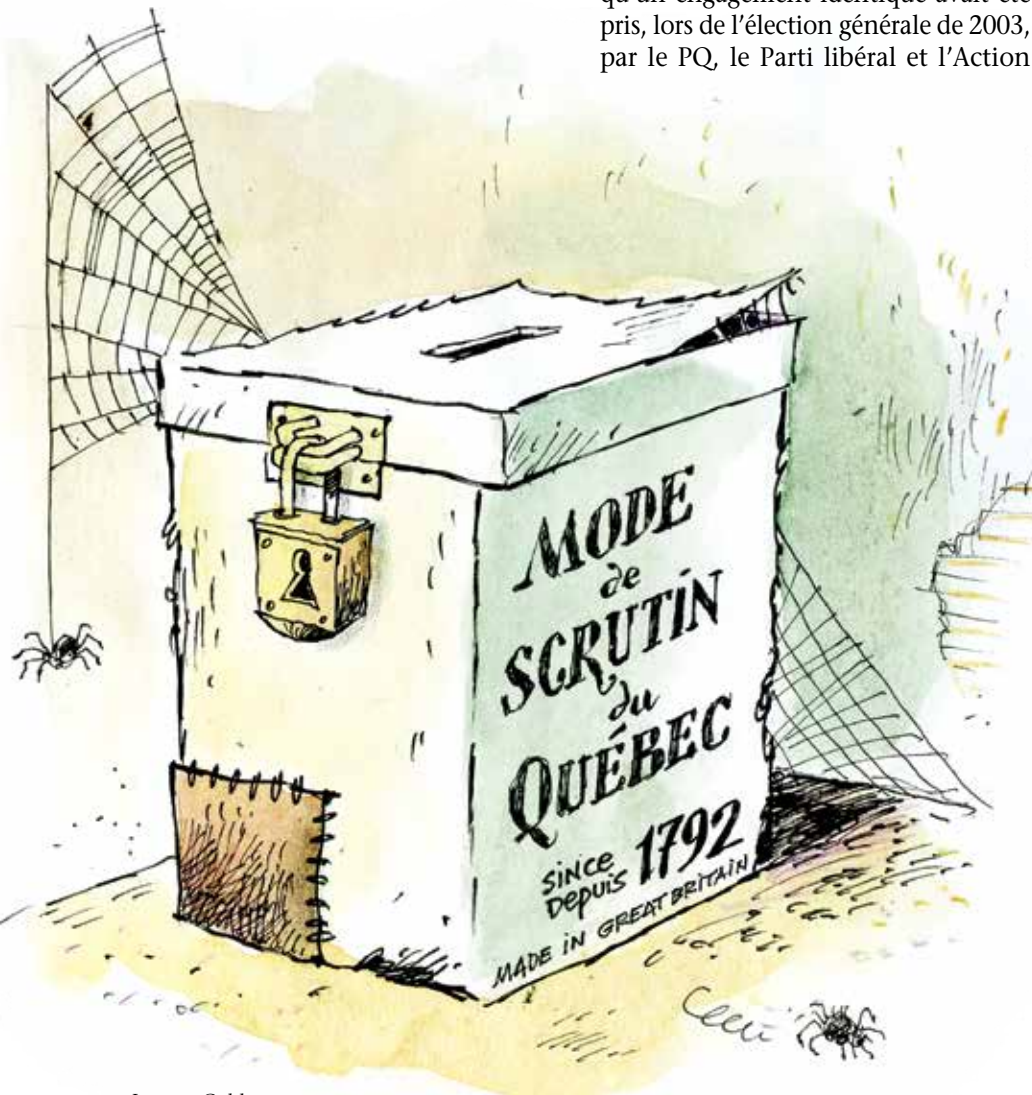
démocratique du Québec, engagement qui devait, cette fois aussi, mener aux dernières élections avec le mode de scrutin actuel...

Pourquoi cette question réapparaît-elle de manière récurrente dans le débat public depuis un siècle, et surtout depuis la Révolution tranquille? Pour une raison fondamentale: le système électoral implanté par l'Empire britannique est injuste, ou pour le dire crûment à la manière de René Lévesque, «démocratiquement infect». Dans presque toutes les élections, la volonté populaire n'a pas été respectée! Lors des élections de 2018, plus de deux millions de votes (53% des bulletins exprimés) n'ont servi à élire personne.

En règle générale, une majorité de la population n'a pas voix au chapitre dans l'exercice du pouvoir. Des partis obtiennent presque toujours plus de députés qu'ils n'auraient dû au regard des votes exprimés. D'autres récoltent injustement moins de députés et, souvent, des partis se retrouvent sans députés malgré des appuis électoraux significatifs. De plus, en général, la députation de plusieurs régions n'est pas en adéquation avec la répartition réelle des votes citoyens; une majorité de la population n'est donc pas représentée dans ce qui apparaît comme de véritables monopoles régionaux où un seul parti rafle tous les sièges.

Il y a toujours eu un déficit démocratique important au Québec, qui présente un taux de distorsion électorale parmi les plus élevés du monde démocratique. Sans compter qu'à cinq reprises, dont la dernière fois en 1998, le parti qui a obtenu le plus de votes s'est retrouvé dans l'opposition. À chaque fois, ce fut un renversement inacceptable de la volonté populaire. Qu'un gouvernement récolte une majorité de sièges avec une minorité de votes est aussi inacceptable. C'est pourtant actuellement le cas du gouvernement Legault qui, avec 37% des suffrages, a remporté 59% des sièges à l'Assemblée nationale, pouvant ainsi imposer ses politiques sans concession.

C'est à cause de ce type de défaillance fondamentale que 85% des États industrialisés ont abandonné totalement ou partiellement le système électoral britannique pour le remplacer



par un scrutin de type proportionnel. Et contrairement aux prétentions des partisans du statu quo, ces sociétés se sont développées très correctement avec à leur tête des gouvernements stables et efficaces. Il faut savoir que les États les plus prospères et les plus égalitaires ont un tel mode de scrutin. En forçant une culture politique de collaboration et de compromis plutôt que de concurrence et de confrontation, la réforme du mode de scrutin peut nous faire cheminer vers une autre manière de faire de la politique où l'enjeu ne serait plus simplement de gagner les prochaines élections, mais bien de mener à terme des politiques publiques courageuses qui s'imposent à long terme et suscitent une large adhésion.

La population du Québec mérite mieux que le vieux mode de scrutin imposé en 1792. Et ses représentantes et représentants politiques d'aujourd'hui doivent se rappeler que le système électoral ne leur appartient ni à eux, ni à leur parti, mais bien au peuple. En tout, 96 des 125 parlementaires actuels ont été élus en s'engageant à remplacer le statu quo par un système qui introduirait plus de justice dans la composition de l'Assemblée nationale et plus de coopération entre les partis. Ensemble, toutes ces personnes ont obtenu l'appui électoral de 70% de la population. Ne pas les écouter nourrirait encore plus le cynisme de cette dernière envers la classe politique. ©

## COVID-19 et communautés autochtones

On apprenait, le 13 mars dernier, que le gouvernement canadien s'affairait au déploiement de tentes d'isolement et d'hôpitaux dans certaines communautés autochtones pour pallier l'insuffisance des infrastructures déjà en place dans le contexte de COVID-19. Cette crise sanitaire met encore davantage en évidence la situation accablante, en termes de manque de ressources, d'infrastructures et de soutien étatique adéquat, dans laquelle évoluent plusieurs membres des Premières Nations au Canada.

## GNL QUÉBEC, NON MERCI!

*Le projet Énergie Saguenay de la compagnie GNL Québec fait face à une contestation qui grandit et au retrait d'un de ses principaux investisseurs.*

**Jean Paradis et Adrien Guibert-Barthez**

Les auteurs sont membres de la Coalition Fjord

**S**i le Québec et le reste du monde doivent réduire leur consommation d'énergies fossiles, il serait contradictoire de construire de nouvelles infrastructures encourageant la production, le transport et la consommation de ces énergies. C'est pourquoi, depuis novembre 2018, plusieurs s'opposent au projet Énergie Saguenay de la compagnie GNL Québec, l'un des trois grands projets industriels proposés dans la région<sup>1</sup>. Celui-ci générerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un minimum de 46 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> chaque année<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 60% des GES émis annuellement au Québec, ou des émissions produites par 10 millions de voitures.

GNL Québec vise la construction d'un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay dans le but d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an. La construction d'un gazoduc de 780 kilomètres entre l'Ontario et le Saguenay est nécessaire puisque le gaz proviendrait de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La compagnie n'a admis que récemment que le gaz serait extrait à 85% par fracturation hydraulique, un procédé largement dénoncé, comme on le sait, depuis la lutte contre le gaz de schiste au Québec. Il l'est notamment par l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et par l'Association américaine de santé publique, qui préviennent que la fracturation risque d'entraîner d'importantes fuites de gaz contribuant au réchauffe-

ment climatique et la contamination de nappes phréatiques, en plus d'accroître le risque de tremblements de terre. Ce gaz dit « naturel » se trouve composé principalement de méthane, une substance qui, sur un cycle de 20 ans, a un impact 84 fois plus grand que le CO<sub>2</sub> en matière d'effet de serre.

Une fois liquéfié à Saguenay, GNL Québec prévoit que le méthane serait exporté vers les marchés mondiaux par des méthaniers à travers le fjord du Saguenay et le fleuve Saint-Laurent. Il serait ensuite regazéifié dans des terminaux en Europe et en Asie, mais aussi en Amérique du Sud ou en Afrique, l'objectif final étant de l'utiliser pour générer de l'énergie électrique ou thermique, produisant de nouveaux GES.

Le transport dans d'immenses méthaniers (d'une taille comparable au paquebot transatlantique le Queen Mary II) comporte aussi des risques importants pour la sécurité et l'environnement, mais GNL Québec affirme ne pas être responsable de cette partie du processus. Par ailleurs, ce n'est qu'après qu'un regroupement d'organismes environnementaux ait envoyé une mise en demeure à l'Agence canadienne des évaluations environnementales que la compagnie a été forcée d'évaluer les conséquences maritimes de son projet. Parmi celles-ci, mentionnons la perturbation du seul refuge protégé des bélugas, mais aussi les conflits entre usagers et les nuisances qu'engendreraient 320 passages de méthaniers, au minimum, dans le fjord chaque année.

Depuis 2013, les investisseurs américains déploient une opération-choc de mise en marché du projet au Saguenay-Lac-Saint-Jean : publicités dans les médias, encarts distribués dans les casiers postaux, escadron de 27 lobbyistes inscrits au Registre des lobbyistes, annonces d'investissements dans la communauté faites avant que le projet ne soit même accepté, etc. C'est au coût de plusieurs centaines de milliers de dollars que l'entreprise tente d'influencer l'opinion publique. Malgré cela, la Coalition Fjord, un organisme citoyen opposé au projet et ayant comme mission la protection du fjord, a réussi à attirer l'attention des médias locaux